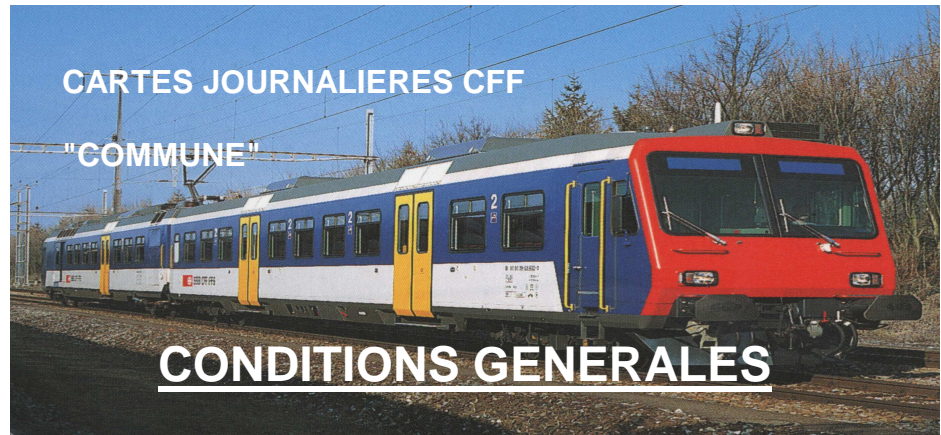




VILLE DE GLAND



La Ville de Gland met à disposition de ses habitants, dès le 1^{er} mai 2011, **10** cartes journalières "Commune" (au lieu de 9) valables **sur les réseaux CFF et des cars postaux, les bateaux, la plupart des transports urbains et de nombreux chemins de fer privés, en 2^{ème} classe (un surclassement est possible pour la 1^{ère} classe, à commander au guichet CFF).**

Ces cartes journalières "Commune" sont délivrées selon les conditions générales suivantes :

- AYANT DROIT** : Toute personne domiciliée à Gland. Il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement demi-tarif.
- FAMILLE** : Les enfants de 6 à 16 ans, accompagnés au moins de l'un des parents en possession de la carte journalière "Commune", peuvent bénéficier de conditions avantageuses. Tous renseignements à ce sujet peuvent être obtenus à la gare de Gland.
- TARIFS** :
- | | |
|----------------------------------|---------------|
| Lundi-vendredi | 40 fr. / jour |
| Samedi-dimanche | 45 fr. / jour |
| Forfait samedi-dimanche | 80 fr. |
| Forfait vendredi-samedi-dimanche | 105 fr. |
- RESERVATION** : Au greffe municipal (tél. 022/354.04.04). Le nombre de retraits par habitant est illimité, mais on ne peut réserver que pour une durée maximum de 3 jours consécutifs.
- ATTRIBUTION** : La décision d'attribution est sans appel. Aucun recours ne sera accepté.
- PAIEMENT** : Le paiement se fait lors du retrait de la (des) carte(s) journalière(s) "Commune".
- RETRAIT** : La (les) carte (s) journalière (s) "Commune" doit (doivent) être retirée (s) au Greffe municipal, Grand-Rue 38, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- PERTE** : En cas de perte de la (des) carte(s) journalière(s) CFF "Commune", l'utilisateur ne sera pas remboursé.